



Compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt octobre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2017

ORDRE DU JOUR

1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Réseau d'initiative public (RIP) ISERE très haut débit (THD) - Accord de principe sur la cession d'un terrain au département de l'Isère pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique (NRO)
- 1.2. Dépôt du dossier "plan de submersion rapide" (PSR) relatif au projet de lutte contre les risques de crues du Craponoz
- 1.3. Enfouissement et aménagement des équipements de communications électroniques rue du Rafour - Dossier 87450
- 1.4. Signature d'une convention relative aux conditions techniques, organisationnelles et financières d'implantation de fourreaux pour le compte de la commune de Crolles à l'occasion de la construction de la ligne HTB reliant Froges au site de ST Microelectronics

4. Affaires sociales

- 4.1. Subvention exceptionnelle « Fondation de France » OURAGAN IRMA

9. Ressources humaines

- 9.1. Tableau des postes – créations – suppressions de postes

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BOUCHAUD, BOURDARIAS, DEPETRIS, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN
MM. BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GENDRIN, GERARDO, GIMBERT (à partir de la n° 090-2017), LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER (à partir de la n° 090-2017), PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. CAMPANALE (pouvoir à M. PEYRONNARD), CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), FAYOLLE
MM. BOUKSARA, GIMBERT (pour la n° 089-2017), GLOECKLE, MULLER (pour la n° 089-2017), PAGES (pouvoir à M. BRUNELLO)

Mme. Martine DEPETRIS a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

Délibération n° 089-2017 : Réseau d'initiative public (RIP) Isère très haut débit (THD) - Accord de principe sur la cession d'un terrain au département de l'Isère pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique (NRO)

Monsieur le conseiller municipal délégué aux espaces publics rappelle à l'assemblée que le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- abroge la délibération n° 091-2016 du 28 octobre 2016,

- approuve le principe d'une cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie de la parcelle section AP numéro 204 sise 884 rue Léo Lagrange sur une emprise de 200 m²,
- autorise Monsieur le Maire à donner mandat au Département pour le dépôt d'un permis de construire d'un NRO sur cette parcelle,
- autorise le Département à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire au projet et à commencer les travaux sur cette parcelle avant la formalisation du contrat de cession.

Délibération n° 090-2017 : Dépôt du dossier "plan de submersion rapide" (PSR) relatif au projet de lutte contre les risques de crues du Craponoz

Madame l'adjointe chargée de l'agriculture, des espaces naturels et des risques expose que la commune de Crolles travaille depuis plusieurs années avec la commune de Bernin et l'Association Syndicale de Bresson à Saint-Ismier à un projet de lutte contre les risques de crues du Craponoz dans le cadre d'une co maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide autorise la commune de Bernin à déposer le dossier PSR relatif au projet de protection contre les crues du Craponoz pour les trois co maîtres d'ouvrages actuels.

Délibération n° 091-2017 : Enfouissement et aménagement des équipements de communications électroniques rue du Rafour - Dossier 87450

Monsieur le conseiller délégué aux espaces publics expose l'objet de la convention qui est de définir les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux, chemin du Rafour à Crolles, de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur support commun avec les réseaux publics aériens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Délibération n° 092-2017 : Signature d'une convention relative aux conditions techniques, organisationnelles et financières d'implantation de fourreaux pour le compte de la commune de Crolles à l'occasion de la construction de la ligne HTB reliant Froges au site de ST Microélectronics

Monsieur le conseiller délégué aux espaces publics expose l'objet de la convention qui est de définir les conditions techniques, organisationnelles et financières de réalisation des travaux de pose des fourreaux destinés à recevoir des câbles du réseau de télécommunication et du réseau d'éclairage public chemin du Rafour à Crolles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour, 2 absentions et 1 voix contre) des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

4 - AFFAIRES SOCIALES

Délibération n° 093-2017 : Subvention exceptionnelle « Fondation de France » OURAGAN IRMA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention) des suffrages exprimés, décide de verser une subvention de 1500 € à l'association « Fondation de France » pour les Antilles afin de contribuer à l'aide d'urgence aux sinistrés.

9 - RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 094-2017 : Tableau des postes – créations – suppressions de postes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (3 abstentions) des suffrages exprimés, modifie le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution de la carrière des agents de la collectivité.



La séance est levée à 21 h 38



Philippe LORIMIER
Maire de Crolles